



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
3 juin 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application

Septième réunion

Nairobi, 4–12 août 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire *

Mobilisation des ressources et mécanisme de financement : mobilisation des ressources

Examen de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2025–2030

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa décision [16/34](#), la Conférence des Parties a adopté une stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2025–2030. Au paragraphe 7 de la même décision, elle a rappelé sa décision antérieure de maintenir l'examen de la mise en œuvre de la stratégie à chacune de ses réunions, à partir de la dix-septième réunion, dans le cadre du bilan mondial.
2. Au paragraphe 25 de sa décision [16/34](#), la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive d'établir des documents pour faciliter l'examen de la mise en œuvre de la stratégie, y compris les éléments d'un projet de recommandation portant sur les possibilités d'adapter davantage la stratégie et les dispositions institutionnelles connexes.
3. On trouvera dans le présent document un résumé concis de l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie énoncée à l'annexe I à cette décision, sur la base des informations disponibles, notamment les septièmes rapports nationaux présentés par les Parties. Les intitulés des sections II et III du présent document reprennent ceux des parties III A et B de la stratégie. L'examen complet regroupant des chiffres exhaustifs, des exemples concrets et des références est présenté dans un document d'information comportant des détails sur les progrès accomplis au titre de chaque composante de la stratégie.
4. Du fait que l'examen de la mise en œuvre a été entrepris dans le cadre du bilan mondial, conformément au paragraphe 7 de la décision, il a été intégré aux sections pertinentes du rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les possibilités d'adapter davantage la stratégie sont évoquées dans le document CBD/SBI/7/3/Add.4, qui énumère les obstacles à l'efficacité du financement mondial en faveur de la diversité biologique et les éléments permettant de l'améliorer, ainsi que dans la section correspondante du projet de recommandation figurant dans le document CBD/SBI/7/3. Des explications détaillées concernant ces améliorations sont fournies dans la section correspondante du document CBD/SBI/7/3.

* [CBD/SBI/7/1](#).

II. Augmentation des flux financiers internationaux liés à la biodiversité et des ressources financières provenant de toutes les sources

A. Tendances générales concernant le financement international de la biodiversité

5. Les données vérifiées relatives au financement international de la biodiversité ne sont actuellement disponibles que jusqu'en 2023. Bien que le champ couvert ne corresponde pas totalement à la période d'exécution de la stratégie, ces données donnent une indication des tendances permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 19 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

6. Les flux financiers internationaux liés à la biodiversité ont affiché une nette tendance à la hausse ces dix dernières années, ce qui dénote une attention plus grande portée, à l'échelle mondiale, aux besoins de financement de la biodiversité. Dans un rapport à paraître¹, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indique que le financement du développement consacré à la biodiversité a augmenté pour passer à 29,8 milliards de dollars en 2023, s'agissant des flux liés à la biodiversité², et à 16,8 milliards de dollars en 2023 concernant les flux destinés spécialement à la biodiversité³. L'estimation relative à la biodiversité privilégie les financements qui sont plus directement attribuables aux résultats en matière de biodiversité.

7. Malgré ces tendances positives, les niveaux de financement international demeurent insuffisants si l'on veut atteindre les cibles fixées dans le Cadre. Bien que des progrès aient été accomplis, un écart important persiste, d'après les données disponibles. Qui plus est, les prévisions d'une baisse des niveaux d'aide publique au développement en 2024 et 2025 font peser une incertitude sur les perspectives de financement. Pour atteindre les objectifs de mobilisation des ressources, il faudra intensifier l'action de manière concertée d'ici à 2030.

B. Financement public et multilatéral : en expansion, tout en restant relativement limité

8. Le financement public international, notamment par la voie de l'aide bilatérale et des banques multilatérales de développement, continue d'être le pilier du financement international de la biodiversité. Les institutions multilatérales, notamment les banques multilatérales de développement, ont joué un rôle de plus en plus notable, fournissant en 2023 l'essentiel du financement du développement lié à la biodiversité, à hauteur d'une contribution de 13,9 milliards de dollars⁴. Leurs portefeuilles se sont diversifiés, les investissements relatifs ou exclusivement consacrés à la biodiversité ayant considérablement augmenté depuis 2015. De 2015 à 2023, leur financement public du développement ayant trait à la biodiversité a sensiblement augmenté, les fonds alloués à des activités dont la biodiversité est l'objectif principal passant de 0,1 milliard de dollars en 2015 à 2,8 milliards de dollars en 2023⁵. Cette augmentation témoigne de l'intérêt grandissant que portent les institutions de financement du développement à la nature, ainsi que de l'amélioration des méthodes de suivi des investissements.

9. Malgré cette croissance rapide, la biodiversité ne représente toujours qu'une part relativement faible des portefeuilles multilatéraux, passant de 2 % à 3 % en 2015 à 7 % en 2023⁶. Les initiatives récentes, notamment l'adoption de principes communs pour le suivi du financement en faveur de la nature et l'élaboration d'une taxonomie partagée, sont des avancées importantes pour améliorer la

¹ OCDE, *Biodiversity and Development Finance, 2015-2023* (à paraître)

² Les « flux liés à la biodiversité » mesurent la valeur totale du financement du développement dont la biodiversité est un objectif principal ou un objectif important et reflètent ainsi le degré d'intégration dans l'ensemble des secteurs et des instruments.

³ Dans la catégorie des « flux spécifiques à la biodiversité », le financement du développement dont la biodiversité constitue un objectif principal est comptabilisé à sa valeur totale (100 %), tandis que les activités comportant des objectifs de biodiversité importants sont comptabilisées avec un coefficient de 40 %. Cette approche s'aligne plus étroitement sur les orientations relatives à l'utilisation des indicateurs et du cadre de suivi figurant dans le document CBD/COP/16/INF/3, ainsi que sur les données fournies au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

⁴ OCDE, *Biodiversity and Development Finance*.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

cohérence, la transparence et l'ampleur des investissements, et ouvrent des perspectives de collaboration renforcée entre les banques multilatérales de développement et les Parties afin d'aligner davantage les flux financiers sur les objectifs de biodiversité.

10. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) demeure un mécanisme central de canalisation du financement international de la biodiversité. À la 71^e réunion du Conseil du FEM, tenue à Samarcande (Ouzbékistan) du 31 mai au 3 juin 2026, le Conseil a approuvé, aux fins des programmes, une enveloppe de 3,9 milliards de dollars destinée à la neuvième reconstitution des ressources du Fonds, à l'appui d'activités allant jusqu'en 2030. Les priorités stratégiques de cette reconstitution regroupent des programmes intégrés visant des transformations systémiques au moyen d'approches globales, fondées sur des interactions entre les différents secteurs ; un financement mixte, l'objectif étant d'allouer 25 % des ressources à la mobilisation de capitaux privés ; un appui aux pays vulnérables, l'idée étant d'affecter 35 % des ressources aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, et 20 % aux peuples autochtones et communautés locales ; ainsi que des approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société.

11. Au 31 décembre 2025, 11 donateurs souverains et 1 donateur infranational avaient annoncé des contributions de 387,2 millions de dollars au Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité⁷. Si les promesses de dons ont permis de lancer les premiers programmes, le niveau actuel de capitalisation reste limité, et des contributions supplémentaires seront nécessaires pour appuyer les activités et étendre cette aide. Un montant total de 362,1 millions de dollars a été alloué à ce jour au titre du Fonds, au bénéfice de 87 pays.

12. De plus, le Fonds a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources tournée vers l'avenir, mettant l'accent sur la diversification des sources de financement et la collaboration avec un éventail plus large de partenaires, notamment des acteurs du secteur privé et des associations philanthropiques.

C. Financement international privé et instruments financiers innovants

13. Le financement privé de la biodiversité a augmenté ces dernières années mais demeure modeste par rapport à l'ensemble des flux de capitaux privés et nettement inférieur aux financements privés, mobilisés en faveur d'objectifs liés au climat.

14. Selon l'OCDE, en 2023, environ 1,7 milliard de dollars en financement privé a été mobilisé en rapport avec la biodiversité dans le cadre du financement du développement. Sur ce total, 790 millions de dollars (46 %) ont été affectés à la biodiversité en tant qu'objectif « principal », tandis que 925 millions de dollars (54 %) l'ont été en tant qu'objectif « important »⁸. En appliquant un coefficient de 40 % à ces contributions « importantes » afin d'estimer de manière plus prudente et plus précise le montant du financement ayant contribué plus directement aux résultats obtenus sur le plan de la biodiversité, le volume du financement privé consacré exclusivement à la biodiversité s'est élevé à 1,2 milliard de dollars. En 2023, 75 % du total du financement privé mobilisé en faveur de la biodiversité provenaient d'activités menées par les membres du Comité d'aide au développement, tandis que les 25 % restants ont été collectés par des institutions multilatérales, ce qui est frappant compte tenu de la taille des fonds et des ratios de levier de ces institutions, et laisse entendre que ces flux pourraient être sous-déclarés ou sous-estimés dans le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

15. La participation du secteur privé continue d'être entravée par des obstacles d'ordre structurel, notamment des sources de revenus insuffisamment développées concernant les projets liés à la biodiversité, des risques perçus comme élevés, un nombre restreint de projets en cours de développement et des cadres de décision peu favorables. En conséquence, le financement privé ne

⁷ FEM, "Towards a resource mobilization strategy for the Global Diversity Framework Fund 2026-2030", document GEF/GBFF.06/04.

⁸ OCDE, *Biodiversity and Development Finance*.

représente qu'une faible part du financement total consacré à la biodiversité, malgré son importance, sachant qu'il peut combler le déficit mondial en la matière.

16. Face à ces difficultés, on observe un intérêt grandissant pour les instruments financiers innovants destinés à mobiliser des capitaux privés, tels que les mécanismes de financement mixte, les fonds d'impact, les crédits en faveur de la biodiversité et les produits financiers liés au développement durable. Le Fonds pour les forêts tropicales éternelles, lancé récemment, repose par exemple sur un modèle de paiement au résultat, dans lequel les pays dotés de forêts tropicales se voient attribuer une source de financement continue, sous réserve de préserver leurs forêts. Dans le cadre de la démarche de financement mixte du Fonds, le financement public international sert à obtenir des fonds privés au moyen de mesures de réduction des risques.

17. Même si ces instruments offrent la possibilité d'accroître le financement privé, leur efficacité dépendra de la mise en place de cadres de réglementation solides, de systèmes de suivi crédibles et de garanties visant à assurer l'intégrité environnementale et sociale.

D. Nouveaux mécanismes multilatéraux et partage des avantages

18. Le Fonds de Cali pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des données de séquençage numérique sur les ressources génétiques est un ajout important au système mondial de financement de la biodiversité. Il n'est pas encore pleinement opérationnel, mais peut dégager d'importantes nouvelles sources de revenus liées à l'utilisation des ressources génétiques dans la recherche et le développement.

19. Parmi les progrès récents, on peut citer la mise en place du comité directeur du mécanisme multilatéral pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des données de séquençage numérique sur les ressources génétiques, dont le Fonds de Cali, et du Groupe spécial d'experts techniques sur la méthode d'allocation, chargé de fournir des orientations sur les décaissements du Fonds de Cali. D'autres étapes importantes ont été franchies lorsque le logo du Fonds a été diffusé par le Secrétariat le 2 mars 2026 et que son site Web a été lancé le 4 mars 2026⁹.

20. Les progrès accomplis dans la mise en place des cadres d'accès et de partage des avantages prévus par le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique ont été graduels et inégaux. Si bon nombre de Parties ont instauré des cadres juridiques et institutionnels et délivrent des autorisations d'accès, la création d'avantages financiers demeure restreinte et concentrée dans un petit nombre de pays. Les avantages non pécuniaires, tels que le renforcement des capacités, le transfert des technologies et la mise en commun des résultats de la recherche sont plus largement signalés et sont une composante importante du paysage global du partage des avantages. Les longs délais associés à l'utilisation des ressources génétiques, en particulier à des fins commerciales, signifient que le plein effet des mesures d'accès et de partage des avantages pourrait prendre des années, voire des décennies, avant d'être connu.

E. Alignement des flux financiers et réforme des incitations préjudiciables

21. Les mesures prises pour aligner les flux financiers internationaux sur les objectifs de biodiversité se sont intensifiées à la suite d'une action plus marquée visant à intégrer la biodiversité dans la coopération pour le développement et à réformer les incitations financières concourant à la perte de biodiversité. Les institutions multilatérales et les organismes de développement intègrent de plus en plus les éléments liés à la nature dans leurs stratégies et activités, même si les progrès restent inégaux et sont souvent fragmentés entre les différents secteurs et institutions.

22. Dans le secteur privé, l'élaboration de cadres de divulgation d'informations concernant la nature, comme ceux promus par le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature, aide à renforcer la transparence et la responsabilité concernant les répercussions sur les activités et

⁹ <https://thecalifund.org/>.

la dépendance à l'égard de la biodiversité. De plus en plus d'organisations se sont engagées à adopter de tels cadres, ce qui témoigne d'une sensibilisation grandissante aux risques financiers se rapportant à la biodiversité. L'adoption de ces cadres n'en est toutefois qu'à ses débuts, et il faudra redoubler d'efforts pour que ces divulgations se traduisent par des changements concrets dans les décisions d'investissement.

23. Au niveau des prises de décision au plan international, des progrès ont été accomplis dans la lutte contre les mesures incitatives préjudiciables à la biodiversité. L'accord conclu à l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche préjudiciables représente une étape importante. Les mesures incitatives positives restent cependant largement éclipsées par les subventions préjudiciables à l'échelle mondiale, d'où la nécessité d'étendre et d'accélérer la réforme politique et de renforcer la coopération internationale.

F. Améliorer la transparence, l'accessibilité et l'efficacité du financement

24. D'importants efforts sont actuellement en cours pour améliorer la transparence, l'accessibilité et l'efficacité du financement de la biodiversité à l'échelle internationale. L'élaboration de taxonomies, de cadres d'information et d'outils de suivi normalisés facilite un meilleur suivi des flux financiers. Des initiatives comme « Nature Action 100 » et le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature renforcent la responsabilité du secteur privé par l'établissement d'un lien entre la divulgation d'informations, l'action des investisseurs et les décisions prises sur le plan de l'allocation des capitaux.

25. Malgré ces progrès, l'accès au financement international demeure inégal, en particulier pour les peuples autochtones et communautés locales, les femmes et les jeunes. Les obstacles administratifs, les capacités restreintes d'élaborer et d'exécuter des projets et la complexité des procédures de demande continuent d'entraver l'accès au financement.

26. Les tentatives de simplification des modalités d'accès, notamment les réformes en cours au FEM, devraient aider à améliorer la situation, mais il faudra progresser davantage pour faire en sorte que les fonds parviennent aux partenaires de réalisation essentiels. Les mesures proposées par le Fonds visent à favoriser une exécution plus prévisible par l'accélération de l'aval des projets au niveau local. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le document d'information correspondant.

27. Par ailleurs, les contraintes de moyens aux niveaux national et local continuent d'entraver l'efficacité du financement international de la biodiversité. Bon nombre sont évoquées dans les septièmes rapports nationaux, telles que l'accès restreint aux fonds internationaux consacrés à la biodiversité et au climat, la nécessité d'accroître le financement provenant de toutes les sources et l'insuffisance des moyens d'exécution, au niveau des projets, afin de veiller à l'efficacité des fonds disponibles.

28. Le renforcement des capacités institutionnelles, l'amélioration de la préparation des projets et le renforcement des systèmes de suivi et d'information sont donc des priorités essentielles, en particulier en ce qui concerne les peuples autochtones et communautés locales, les femmes, les jeunes et les autres parties prenantes, qui se heurtent à d'importants obstacles à cet égard. Selon l'OCDE, la part estimée des autres financements du développement liés à la biodiversité¹⁰ destinée aux peuples autochtones et communautés locales est demeurée faible, représentant environ 8 % du montant total des autres financements du développement relatifs à la biodiversité des membres du Comité d'aide au développement en 2023¹¹.

G. Créer des synergies et tirer parti du financement international

29. L'importance de tirer parti des synergies existant entre la biodiversité et le financement de l'action climatique est de plus en plus reconnue. Des instruments comme les solutions fondées sur la

¹⁰ Comprendant l'aide officielle au développement et les autres apports du secteur public.

¹¹ OCDE, *Biodiversity and Development Finance*.

nature, les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature et les obligations liées au développement durable sont mis à profit pour régler simultanément de multiples problèmes environnementaux, tout en améliorant l'efficacité financière. De nouveaux outils et cadres analytiques sont en cours d'élaboration pour favoriser une meilleure intégration des éléments relatifs à la biodiversité dans le financement de l'action climatique.

30. Il convient de noter que les institutions ne se contentent plus de lancer de simples appels à la coordination mais agissent concrètement, par le recours à des indicateurs communs, le renforcement des garanties et le suivi explicite des retombées positives. L'étude portant sur les liens entre la biodiversité et le financement de l'action climatique commandée par le Secrétariat¹² souligne que l'évolution du système de financement de l'action climatique offre des possibilités d'intégrer la biodiversité dès le lancement de projets y relatifs.

31. Le financement international de la biodiversité contribue grandement à stimuler la mobilisation de ressources nationales. L'Initiative pour le financement de la biodiversité a démontré notamment que des montants de financement international relativement modestes étaient à même de débloquer des flux financiers nationaux nettement plus importants, au moyen d'un appui aux réformes politiques, d'un renforcement des cadres institutionnels et de la découverte de solutions de financement innovantes. Dans son septième rapport national, la Norvège a relevé un effet de levier découlant des subventions d'environ 1 pour 40, soulignant ainsi la possibilité pour le financement international de mobiliser des fonds nationaux en faveur de la biodiversité ou « financement au service du financement ».

III. Augmentation significative de la mobilisation des ressources nationales provenant de toutes les sources

A. Progrès globaux et problèmes structurels

32. La mobilisation des ressources nationales est essentielle pour atteindre les objectifs à long terme du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, compte tenu notamment des incertitudes entourant le financement international évoquées dans la section précédente. Les progrès dans ce domaine restent toutefois inégaux et se heurtent à d'importantes contraintes structurelles.

33. Dans leurs septièmes rapports nationaux, bon nombre de Parties ont cité comme restrictions majeures le manque de ressources financières, des priorités nationales concurrentes et l'insuffisance des moyens nécessaires pour mobiliser et gérer efficacement le financement de la biodiversité. Un problème de taille est l'absence de données complètes et cohérentes sur le financement national de la biodiversité, ce qui restreint la capacité de suivre les progrès accomplis et d'élaborer des politiques efficaces.

34. Dans beaucoup de cas, le financement de la biodiversité continue d'être fragmenté et n'est pas encore pleinement intégré aux systèmes financiers nationaux. Faute d'approches systématiques de la budgétisation et de la planification financière pour la biodiversité, les progrès demeurent restreints. Afin de régler ces problèmes, il faudra une action soutenue pour renforcer les cadres institutionnels, améliorer la collecte et l'analyse de données et intégrer les éléments relatifs à la biodiversité dans la planification économique et du développement au sens large. On trouvera de plus amples détails sur ces obstacles dans le document CBD/SBI/7/3/Add.4 et dans le document d'information correspondant.

B. Finances publiques nationales et mesures budgétaires

35. Les finances publiques sont encore la principale source de financement national de la biodiversité. Pour appuyer les objectifs en la matière, plusieurs Parties ont pris des mesures pour

¹² [CBD/SBI/6/INF/16](#).

renforcer les dispositifs financiers, notamment par la création de fonds environnementaux spécifiques, l'introduction de rubriques budgétaires consacrées à la biodiversité et le recours à des instruments fiscaux comme les taxes, redevances et droits environnementaux. Dans certains cas, les recettes engendrées par l'exploitation des ressources naturelles sont réaffectées à la conservation et à la gestion durable, dont on trouvera des exemples dans le document d'information correspondant.

36. Par ailleurs, on accepte de plus en plus le rôle essentiel joué par les ministères des finances dans la mobilisation des ressources et l'alignement des politiques budgétaires sur les objectifs de biodiversité. Les mesures prises pour intégrer la biodiversité dans les cadres de dépenses à moyen terme et les budgets nationaux prennent de l'ampleur, ce qui témoigne d'une évolution dans la perception de la biodiversité, qui n'est plus considérée simplement comme un facteur de coût environnemental, mais comme un atout générateur de stabilité économique et financière. On trouvera des exemples de ces initiatives dans le document d'information susmentionné.

37. Malgré des progrès notables, le niveau de financement public reste toutefois insuffisant par rapport aux besoins, et il faudra redoubler d'efforts pour renforcer à la fois l'ampleur et l'efficacité du financement public national.

C. Financement privé national et cadres favorables

38. Le financement privé national de la biodiversité est encore peu développé, du fait de la limitation de la participation des entreprises, des institutions financières et des investisseurs. Les principaux obstacles sont la faiblesse des incitations, le manque de sensibilisation aux possibilités et aux risques liés à la biodiversité et l'insuffisance des cadres politiques et réglementaires à l'appui de l'investissement. En outre, de nombreuses organisations privées ne bénéficient pas de contacts, d'incitations et de moyens techniques pour participer au financement de la biodiversité. Ces thèmes sont développés dans le récent rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques concernant l'impact et la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations¹³.

39. Malgré ces obstacles, des signes de progrès se font jour. Des initiatives comme les marchés de crédits nature, les obligations vertes et les instruments financiers liés au développement durable commencent à attirer des capitaux privés vers des activités se rapportant à la biodiversité. Des exemples provenant de plusieurs pays démontrent que ces démarches sont à même de créer des revenus en faveur de la conservation, tout en apportant des avantages économiques aux communautés locales. Pour accroître le financement privé, il faudra toutefois un renforcement de l'appui politique, une amélioration des infrastructures de marché et un resserrement de la collaboration entre les secteurs public et privé.

D. Mécanismes financiers innovants et innovation financière

40. Des mécanismes financiers innovants jouent un rôle de plus en plus marquant dans la mobilisation des ressources nationales. La conversion de dettes en mesures en faveur de la nature, la titrisation des flux de revenus futurs et des paiements pour des services écosystémiques ont été mis en place dans divers contextes, démontrant qu'ils pouvaient mobiliser des ressources considérables. Ces mécanismes offrent la possibilité de lier les résultats sur le plan de la conservation à des bénéfices financiers, ce qui attire les investissements tant publics que privés. Des exemples propres à chaque pays sont présentés dans le document d'information correspondant.

41. Bien que ces mécanismes soient prometteurs, ils sont encore adoptés de manière inégale d'un pays à l'autre et leur mise en place nécessite souvent des compétences techniques de haut niveau et des moyens institutionnels. L'élargissement de leur utilisation dépendra donc de mesures ciblées de renforcement des capacités, de l'échange de connaissances et de l'élaboration de cadres de décision favorables. Le financement international de la biodiversité peut jouer un rôle important pour combler

¹³ Voir <https://www.ipbes.net/business-impact>.

ces lacunes dans la mobilisation et le développement des sources nationales de financement de la biodiversité.

E. Réformer les incitations préjudiciables et renforcer les incitations positives

42. Il ressort des septièmes rapports nationaux que les progrès enregistrés dans le signalement et la réforme des mesures incitatives préjudiciables à la biodiversité ont été globalement restreints. La plupart des Parties en sont encore aux premières phases de l'évaluation, s'employant à répertorier les subventions préjudiciables et à en analyser les effets. Les Parties ont généralement invoqué des difficultés à repérer et à quantifier les subventions relatives à la biodiversité, du fait de la fragmentation des données, notant que les informations s'y rapportant étaient cloisonnées dans des départements ou ministères distincts, ainsi que des problèmes de méthode pour recenser les subventions pertinentes concernant l'indicateur en question. En outre, la définition du terme « préjudiciable » dans le contexte des subventions se rapportant à la biodiversité a été un défi constant.

43. Bon nombre de Parties ont indiqué coopérer avec l'Initiative pour le financement de la biodiversité, notamment dans le cadre de l'action menée pour surmonter ces obstacles. Rares sont celles qui ont mis en place des mesures précises visant à supprimer ou à réformer les incitations préjudiciables, ce qui témoigne de la complexité et du caractère politiquement sensible de ce type d'action.

44. En revanche, l'introduction et l'extension de mesures incitatives positives ont été plus largement mentionnées. Les paiements pour les services écosystémiques ou la conservation, les obligations vertes et les aides agricoles favorables à la biodiversité ont été les incitations positives mises en place qui ont été les plus souvent citées. Si ces mesures produisent des résultats positifs, elles ne suffisent toutefois pas en soi à neutraliser les effets des subventions préjudiciables. Pour progresser de manière substantielle, il faudra adopter une approche plus équilibrée, associant une augmentation des incitations positives à des mesures décisives visant à éliminer, réduire progressivement ou réformer les incitations préjudiciables.

F. Intégrer la biodiversité dans les systèmes financiers nationaux

45. Des progrès notables ont été constatés dans l'intégration des éléments relatifs à la biodiversité aux politiques, processus de planification et systèmes financiers nationaux. Bon nombre de Parties ont évoqué les mesures prises pour intégrer la biodiversité aux plans de développement nationaux, stratégies sectorielles et cadres d'investissement public. Dans certains cas, la biodiversité a été intégrée à la réglementation financière, notamment par l'élaboration de taxonomies de la finance verte et la divulgation obligatoire d'informations.

46. Les banques centrales et les régulateurs financiers de plusieurs pays commencent à jouer un rôle dans la promotion d'un financement du développement durable par l'intégration des risques environnementaux aux cadres de surveillance et le fait d'inciter les institutions financières à adopter des pratiques durables. On en trouvera des exemples dans le document d'information.

47. Ces avancées sont encourageantes et constituent des exemples utiles pour les mesures supplémentaires susceptibles d'être prises afin de parvenir à une harmonisation complète des flux financiers avec les objectifs nationaux en matière de biodiversité, en particulier dans le secteur privé.

G. Capacité, suivi et transparence

48. Les contraintes sur le plan des moyens sont encore un obstacle majeur à la mobilisation efficace des ressources nationales. Des problèmes de planification financière, d'élaboration de projets et de suivi et d'évaluation ont été largement signalés. Pour y remédier, les Parties mènent des initiatives de renforcement des capacités, souvent avec l'appui de partenaires internationaux, afin de consolider les systèmes nationaux et d'améliorer l'accès au financement.

49. Des mesures visant à accroître la transparence et la responsabilité sont également en cours, notamment la mise en place de systèmes de suivi concernant le financement de la biodiversité et

l'amélioration des cadres d'information. Les lacunes sur le plan des données et les problèmes de méthode continuent toutefois d'entraver la disponibilité et la fiabilité des informations, d'où la nécessité de poursuivre les investissements dans les systèmes de suivi et les moyens institutionnels.

50. Le document CBD/SBI/7/3/Add.4 présente une analyse plus approfondie de ces obstacles et d'autres qui nuisent à l'efficacité du financement de la biodiversité.

H. Inclusion, participation et équité

51. On s'accorde de plus en plus à admettre l'importance des démarches inclusives en matière de financement national de la biodiversité, en particulier le rôle des peuples autochtones et communautés locales, des femmes et des jeunes. De nombreuses Parties mettent en place des mécanismes de gouvernance participative, renforcent les cadres juridiques régissant la participation des parties prenantes et intègrent des approches tenant compte des questions de genre dans la planification de la biodiversité.

52. Dans les septièmes rapports nationaux, la démarche la plus fréquente était la gouvernance participative institutionnalisée, consistant à créer ou officialiser des instances multipartites, des procédés de consultation et des mécanismes de cogestion permettant aux peuples autochtones et communautés locales, aux femmes, aux jeunes et à d'autres groupes de jouer un rôle plus officiel dans la prise de décisions sur le plan de la biodiversité. Cette démarche est courante dans l'ensemble des régions et groupes de revenus et ne se limite pas toujours à la mobilisation des ressources.

53. La réforme juridique et réglementaire, en particulier la ratification ou l'application à l'échelle nationale des accords et cadres pertinents, a été une autre démarche courante dans les septièmes rapports nationaux. De nombreuses Parties ont adopté ou sont en train d'adopter des textes législatifs garantissant les droits procéduraux à l'information, à la participation et à l'accès à la justice en matière d'environnement, élément crucial pour améliorer l'inclusion, concernant les questions relatives à la mobilisation de ressources.

54. Un autre thème relevé dans les septièmes rapports nationaux est l'intégration des questions de genre à la gouvernance de la biodiversité, c'est-à-dire l'intégration de démarches tenant compte des questions de genre aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, la gestion des aires protégées et les évaluations nationales de la biodiversité. Ce thème a été évoqué en Afrique, en Amérique latine, en Asie-Pacifique et en Europe. Même s'il faut apporter des précisions supplémentaires sur la façon dont l'intégration des questions de genre est décrétée concrètement en vue de la mobilisation de ressources, les avancées en la matière sont encourageantes.

55. Bien que l'action susmentionnée favorise des prises de décision plus équitables, l'acheminement effectif de ressources financières aux groupes visés par ces initiatives demeure problématique. Pour améliorer l'accès au financement des parties prenantes et des titulaires de droits essentiels, il faudra mettre en place des mesures ciblées visant à lever les obstacles en termes de moyens, d'arrangements institutionnels et de modalités de financement.

I. Synergies avec le financement de l'action climatique et d'autres modes de financement

56. Les mesures prises au niveau national pour harmoniser le financement de la biodiversité avec celui de l'action climatique s'intensifient, tout en étant encore à un stade initial. Dans les septièmes rapports nationaux, les mentions relatives à l'optimisation des retombées positives du financement de l'action climatique concernaient principalement le financement international de l'action climatique. Lorsque les Parties faisaient référence à de telles synergies, il s'agissait souvent d'accéder au financement international de l'action climatique dans l'objectif de mener une action favorable à la biodiversité par la voie d'initiatives en la matière. Peu d'éléments ont été fournis concernant des mesures pertinentes propres au contexte national.

57. Certaines Parties ont commencé à intégrer la biodiversité aux systèmes de suivi du financement de l'action climatique ou à concevoir des projets ayant des retombées positives, notamment dans des domaines tels que la restauration des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques. Ces approches ne sont toutefois pas encore généralisées, et il faudra instaurer une intégration plus systématique pour tirer pleinement parti des synergies.

58. L'élaboration de plans nationaux de financement de la biodiversité et leur alignement sur les stratégies de financement de l'action climatique sont une voie prometteuse pour renforcer la cohérence et optimiser l'efficacité des ressources disponibles.

IV. Conclusion

59. Bien que des progrès concrets aient été accomplis dans l'ensemble sur le plan de la mobilisation des ressources financières en faveur de la biodiversité, les mesures prises actuellement restent en-deçà du niveau requis pour atteindre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les flux financiers internationaux augmentent, tout en restant inférieurs aux niveaux visés, et sont soumis à des incertitudes, tandis que la mobilisation des ressources nationales continue de se heurter à des problèmes d'ordre structurel et de moyens.

60. Des bases importantes sont toutefois en train d'être posées, notamment par la voie de l'extension de mécanismes financiers innovants, de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité et d'une meilleure intégration des éléments relatifs à la biodiversité dans les systèmes financiers. Pour accélérer les progrès, il faudra mener une action soutenue et coordonnée pour mobiliser davantage de financement provenant de toutes les sources, aligner les flux financiers sur les objectifs de biodiversité, renforcer les environnements propices et combler les lacunes persistantes en matière d'accès, d'équité et de capacités.
